

# Notes de lecture

former aux instructions de son supérieur hiérarchique, sauf lorsque l'ordre est manifestement illégal et de nature à compromettre un intérêt public.

• L'obligation de désintéressement et de probité. L'agent public devra, notamment : se déporter des affaires où son intérêt personnel peut se manifester, ne pas accepter inconsidérément les cadeaux, repas et voyages offerts par les entreprises ou organismes avec lesquels l'administration est en contact.

Tous les manquements au devoir de probité pour des agents publics sont des délits sanctionnés par le code pénal.

*P.C.* : Si les obligations résultant du statut des fonctionnaires sont assez largement connues des agents, leurs obligations au titre du code pénal, ou, plus simplement des règles professionnelles ou de service public méritent l'analyse détaillée qu'en font les auteurs. La fin de l'ouvrage s'emploie à fournir des outils aux cadres de l'Equipement, par une typologie des situations permettant d'analyser le risque, puis par un éventail de démarches professionnelles qui peuvent contribuer à la prévention du risque (explicitations des références, communication, formation, contrôle hiérarchique, etc).

L'ouvrage fournit en annexe quelques repères juridiques intéressants, ou parfois inattendus, telle cette ordonnance de Philippe Le Bel du 23 mars 1302 sur la réformation du royaume, donnée dans son texte intégral, qui a le mérite de nous rappeler que la problématique du service public ne date pas d'hier.

*M.G.* : En conclusion, ce guide, très clair et très complet, intéresse en priorité tous les fonctionnaires exerçant des responsabilités, mais aussi toute personne qui veut être éclairée sur les obligations des fonctionnaires vis-à-vis du service public et toute personne concernée par les marchés publics.

*P.C.* : En bref un ouvrage qui tombe à point nommé dans un contexte de multiplication des contentieux, et après un procès à Bordeaux qui nous a rappelé que les fonctionnaires ne sont pas seulement soumis à l'obligation hiérarchique.

*(Pierre Compte - Marc Gentil)*

## ESPACES RURAUX ET ÉCHANGES INTERNATIONAUX

**Patrick Pigeon**

Economica. 1997, 110 pages.

Comprendre les mutations du monde rural aujourd'hui suppose d'étudier les effets des échanges internationaux : telle est la problématique explorée par le géographe Patrick Pigeon, dans cet ouvrage de synthèse. Dans un premier temps, l'auteur s'attache à préciser la différenciation instaurée entre des espaces ruraux mondialisés, principalement structurés par les échanges internationaux et ceux dont l'ouverture est limitée voire faible. L'ouvrage montre dans une seconde partie comment l'évolution des espaces ruraux peut résulter d'échanges internationaux visant à équilibrer la pression démographique en fonction des ressources disponibles. Cependant les déséquilibres provoqués par des échanges internationaux aggravant les disparités régionales sont également susceptibles d'entraîner les espaces ruraux dans une dynamique de mutations majeures. Qu'il apparaisse comme un retour à l'équilibre ou un facteur de risques, le développement des échanges internationaux, rappelle Patrick Pigeon, est lié à l'inégale diffusion des innovations industrielles au sein de l'économie-monde. Transition démographique et intensification de l'agriculture ne semblent guère concevables sans la maîtrise de nouvelles énergies et l'amélioration des moyens de transport et de communication, matrice technique des révolutions industrielles. Bien que l'auteur souligne que cette diffusion « exige » un accompagnement politique et juridique favorable à l'ouverture internationale, on peut s'interroger sur la thèse présentée par l'ouvrage selon laquelle les politiques libérales en matière de commerce international « contribuent à expliquer l'essor des échanges internationaux sur le long terme ».

*(Dominique Desbois)*

